

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier.

Absents excusés : CAILLET Alain et VIDAL Michel (donnent chacun procuration à VIALA Didier), CLOUP Philippe.

Secrétaire : AMBERT Philippe

Date d'affichage : 17/02/2022

✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16/02/2022**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

✓ **Approbation du compte de gestion 2021**

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. **(Délibération n°2022/04)**

✓ **Vote du compte administratif 2021**

Monsieur JACQUET Patrice est désigné Président de séance pour le vote du compte administratif communal 2021. AMBERT Philippe est désigné comme secrétaire.

Présentation du compte administratif 2021 :

Compte administratif - Budget communal 2021.

Section de fonctionnement	Dépenses	76 730.65 €
	Recettes	116 225.99 €
Résultat de l'exercice:	+ 39 495.34 €	
Résultat de clôture :	245 914.67 €	
Restes à réaliser :	0 €	
Section d'investissement	Dépenses	16 368.93 €
	Recettes	33 756.02 €
Résultat de l'exercice:	+ 17 387.09 €	
Résultat de clôture :	- 3 217.99 €	
Restes à réaliser :	0 €	

Hors présence du Maire, le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

**(Délibération n°2022/05)**

✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2022**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 comme suit :

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2022

- La Taxe sur le Foncier Bâti au taux de .....	46.45 %
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de .....	32.21 %
- La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de .....	16.04 %

**(Délibération n°2022/06)**

### ✓ **Vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2022 :

Budget primitif communal 2022 :

Section de fonctionnement :	Dépenses	363 925.67 €
	Recettes	363 925.67 €
 Section d'investissement :	Dépenses	 289 861.67 €
	Recettes	 289 861.67 €

Le budget primitif communal 2022 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

**(Délibération n°2022/07)**

### ✓ **Vote des subventions aux associations pour 2022**

Le Maire présente le bilan financier 2021 reçus de la Société de Chasse et du Comité des Fêtes. Le Conseil Municipal vote le maintien des subventions suivantes pour l'année 2022:

- ADMR de VENES	500.00 €
- ACPA Chenil de Castres	114 €
- Comité des Fêtes	1 000.00 €
- Confrérie de l'Ail Rose de Lautrec	150.00 €
- Syndicat de l'Ail Rose de Lautrec	150.00 €
- Société de chasse	350.00 €

**(Délibération n°2022/08)**

### ✓ **Participation de la commune de MONTPINIER au coût des travaux d'éclairage public à 13 Vents**

Le Maire informe que le Conseil municipal de MONTPINIER a donné son accord pour participer à hauteur de la moitié aux travaux, de préférence en version solaire. De nouveaux devis seront demandés à la SPIE et à CEGELEC puis la commune de LABOULBENE fera une demande de subventions.

### ✓ **Solidarité Ukraine**

L'opération de collecte de matériel organisée par la sécurité civile via la CCLPA s'est achevée. Le Conseil dit qu'un don de 10000 € ayant été voté à la CCLPA, il vaut mieux aider matériellement les réfugiés qui seraient accueillis dans la commune. A ce jour, une famille a proposé un logement.

### ✓ **Convention de mise à disposition hors et dans le cadre de transfert de compétences entre la CCLPA et les communes**

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention de mise à disposition de services entre la CCLPA et les communes membres.

Cette mise à disposition qui s'effectue dans le cadre de compétences transférées (voirie) et non transférées (service espaces verts, service technique polyvalent) présente un intérêt particulier de bonne organisation, d'économies et d'optimisation des services de chacune des structures (CCLPA et communes).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de services dans le cadre de compétences transférées entre la CCLPA et les communes membres comme jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal de Laboulbène,

-approuve la convention de mise à disposition de services dans le cadre de compétences transférées entre la CCLPA et les communes membres comme joint en annexe

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2022

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2022

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ladite convention. **(Délibérations n°2022/11 et 12)**

### ✓ Questions diverses

- Chemin de La Bodonié : le Conseil actualise le tracé du chemin d'accès à la propriété de Mme Guiraud.
- Visite de Trifyl : le Maire fait part de l'invitation de Trifyl pour une visite du site le 22/02. Mme REGI s'y rendra.
- Fibre optique : 58 poteaux vont être installés sur le territoire des communes de Laboulbène et St Germier. M. VIALA et Mme MARTY déplorent l'aspect négatif des poteaux et des câbles sur l'environnement paysager ainsi que l'impact écologique. A Fontarel, les poteaux ont été posés il y a plus d'un an mais les câbles ne sont toujours pas installés. En raison des travaux, un arrêté de circulation a été pris par le Département du 18 au 29/04/2022. La commune ne peut s'y opposer car il s'agit de routes départementales. M. VIALA devait rencontrer un responsable de la société EOS Telecom, en charge des travaux, mais le RDV a été annulé.
- Aînés : Mmes MARTY et BARTHAS demandent si la commune réitère l'opération « chocolats » pour les aînés, comme chaque printemps avant la pandémie. Le Conseil municipal approuve car cela maintient le lien social.
- Café « Chez Suzette », Le Maire propose une animation musicale lors de la prochaine ouverture le 08/05. Le Conseil choisit J.M PRADAL au tarif de 280 € (et environ 250 € de GUSO). Le Conseil décide qu'une animation musicale aura lieu tous les dimanches d'ouverture de mai à septembre.
- CCLPA : Mme LECLER-KLEITZ fait part de l'organisation d'un concours photos jeunes organisé par la CCLPA. Une information sera faite par mail aux habitants.
- Elections présidentielles : le Conseil décide de maintenir la même composition du bureau de vote qu'au 1<sup>er</sup> tour.

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
BARTHAS Sylvie	
JACQUET Patrice	
LATTES Denis	
LECLERE-KLEITZ Stéphanie	
MARTY Violaine	
REGI Fabienne	
VIALA Didier	